CHECKLIST GRATUITE · TPE, COMMERÇANTS, ARTISANS

Commerçant, artisan : êtes-vous en règle ?

Restaurant, salon de coiffure, boutique, atelier : dès votre premier salarié, vous avez des obligations de sécurité, d'hygiène et de tri des déchets. Ces 12 points vous disent en 10 minutes où vous en êtes.

12 points à contrôler | En langage simple | Résultat immédiat

Cochez chaque ligne que vous pouvez **prouver aujourd'hui** (un document, une étiquette, un registre). Une case vide est un point à traiter.

A La sécurité de vos salariés

POINT À VÉRIFIER	CE QU'IL FAUT SAVOIR	PREUVE À AVOIR	OK
1. Le document unique (DUERP)	Obligatoire dès le 1er salarié. Il liste les risques de chaque poste et les actions prévues. Mis à jour dès que quelque chose change (au moins une fois par an à partir de 11 salariés).	Document unique daté	☐
2. L'information sécurité à l'arrivée	Chaque nouveau salarié, apprenti, saisonnier ou intérimaire est informé des risques et des consignes de son poste.	Feuille signée, livret d'accueil	☐
3. La visite médicale d'embauche	Adhésion à un service de prévention et de santé au travail. Visite d'information et de prévention dans les 3 mois suivant l'embauche.	Contrat d'adhésion, attestations	☐
4. Les affichages obligatoires	Coordonnées de l'inspection du travail et du médecin du travail, numéros d'urgence, interdiction de fumer et de vapoter, horaires collectifs…	Panneau d'affichage à jour	☐
5. Le matériel de premiers secours	Une trousse adaptée à votre activité, complète et facile d'accès.	Trousse vérifiée	☐

B L'incendie et vos locaux

POINT À VÉRIFIER	CE QU'IL FAUT SAVOIR	PREUVE À AVOIR	OK
6. Les extincteurs	Adaptés à vos risques (cuisine, électricité…) et vérifiés régulièrement, en pratique une fois par an.	Étiquette ou rapport de vérification	☐
7. Les issues de secours	Signalées, éclairées et jamais encombrées (cartons, stock, poubelles).	Constat sur place	☐
8. Les installations électriques	Vérifiées périodiquement par un organisme ou une personne compétente.	Rapport de vérification	☐
9. Si vous recevez du public	Registre de sécurité à jour, et registre public d'accessibilité consultable par vos clients.	Les deux registres	☐

C Produits et déchets

POINT À VÉRIFIER	CE QU'IL FAUT SAVOIR	PREUVE À AVOIR	OK
10. Les produits chimiques	Pour chaque produit dangereux (nettoyage, colorations, produits techniques), la fiche de données de sécurité est disponible pour vos salariés.	Classeur des fiches	☐
11. Le tri des déchets	Papier et carton, métal, plastique, verre, bois… triés à la source selon ce que vous produisez.	Contrat ou solution de collecte	☐
12. Les biodéchets	Tri à la source obligatoire pour tous les professionnels depuis le 1er janvier 2024 : restes de repas, épluchures, invendus alimentaires.	Solution de collecte ou de compostage	☐

10 à 12 oui

Vous êtes bien parti. Gardez vos preuves à jour.

6 à 9 oui

Quelques trous à combler avant qu'un contrôle ou un incident ne les révèle.

Moins de 6

Il est temps d'agir. Le Pack TPE Essentiel est fait pour vous.

Pack TPE Essentiel

3 jours : la visite chez vous, la rédaction, puis la remise de vos documents avec explications.

- Votre document unique (DUERP) simplifié
- Le kit de vos affichages obligatoires
- Vos vérifications périodiques et leurs dates
- Un point sur le tri de vos déchets
- Un plan d'actions sur une page, par priorité

499 €

HT · prix ferme, sans surprise

Puis mise à jour annuelle
299 € HT / an

Cadixia & Co · Angers et partout en France · **contact@cadixia.fr** · +33 6 24 85 43 58 · **cadixia.fr/tpe.html**

Résumé des principales obligations des petites entreprises au 31 octobre 2026. Ne remplace pas une analyse de votre situation (activité, effectif, locaux).